



PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE MEAULNE-VITRAY
Le 16 octobre 2025

L'an deux mil vingt cinq, le seize octobre, les membres du Conseil municipal de MEAULNE-VITRAY, se sont réunis à 19h30 dans la salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 13 octobre 2025 conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Jacques BARDIOT, Arthur CASAUX, Paula CHAUSSENOT, Pierre-Marie DELANOY, David GUILLAUME, Jérôme JOMIER, Karine KREMER, Anthony MERCIER, Jérôme MERLIN, Elisabeth PLESSE, Alexandre SOUDRY, Brigitte TOURET.

Procurations : Carine LAPLAINE à Jérôme JOMIER, Françoise TULARS à Pierre-Marie DELANOY.

M BARDIOT a été élu secrétaire.

Quorum : 8

Début de séance 19h30.

• **Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 11 septembre 2025 :**

Le Procès-Verbal du 11 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

• **Travaux de la MAM : choix des entreprises :**

Monsieur le Maire présente les devis reçus des différentes entreprises. Le Conseil décide, à l'unanimité de retenir les entreprises suivantes :

ENTREPRISES	LOTS	HT	TTC
Courtis	Portillon	1 370,00	1 644,00
Courtis	Huissierie portes et fenêtres	3 400,81	4 080,97
Courtis	Huissierie gros œuvre préau	8 211,21	9 853,45
Mathiaud	Clim réversible	8 325,00	9 990,00
Mathiaud	Plomberie/ élec	4 389,00	5 266,80
Mathiaud	Alim portillon	712,00	854,40
Tullio	Maçonnerie gros œuvre	31 169,00	37 402,80
PM incendie	Sécurité incendie/ extincteur	917,10	1 100,52
Laprugne	Architecte	2 200,00	2 640,00
	TOTAL	60 694,12	72 832,94

- **Travaux de remplacement d'un poteau incendie : demande de fonds de concours de la COMCOM Pays de Tronçais :**

Suite au rapport annuel des contrôles des hydrants sur la commune réalisés par le SEA, il est nécessaire de remplacer certains poteaux. Monsieur le Maire précise que le poteau situé au Moulin Mas a besoin d'être remplacé. Le fonds de concours de la Communauté de communes peut être sollicité pour la réalisation de travaux d'investissement relatifs aux équipements communaux. Le Conseil, à l'unanimité, décide de solliciter le fonds de concours pour le remplacement de ce poteau.

Plan de financement prévisionnel :

- FDC	1 000€
- Ressources propres	1 000€
TOTAL	<u>2 000€</u>

- **Travaux portail cimetière : demande du fonds de concours COMCOM Pays de Tronçais :**

Monsieur le Maire précise que le portail du cimetière du bas a besoin d'être changé. Il propose de solliciter le fonds de concours de la Communauté de communes du Pays de Tronçais.

Le Conseil, à l'unanimité décide de solliciter le FDC et approuve le plan de financement suivant :

- FDC	2 247.62€
- Ressources propres	2 247.62€
TOTAL	<u>4 495.24€</u>

- **Travaux de voirie : demande de fonds de concours de la COMCOM Pays de Tronçais :**

Monsieur le Maire précise que le fonds de concours peut être sollicité pour la réalisation de travaux de voirie non transférés. Ces travaux s'élèvent à 17 866.39€HT. Le Conseil départemental, via la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière découlant de l'année 2024, participe à hauteur de 58% soit 10 363.69€. Le Conseil sollicite le fonds de concours sur la somme restante, et approuve le plan de financement suivant :

- Conseil Départemental (amendes de police)	10 363.69€
- FDC COMCOM Pays de Tronçais	3 751.35€
- Ressources propres	3 751.35€
TOTAL	<u>17 866.39€</u>

- **Participation aux frais des transports scolaires :**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la participation de la commune aux frais scolaires nouvellement facturés aux familles à hauteur de 120€ par enfant pour les collégiens et les lycéens. Cette participation de 50% de la facture acquittée dans les temps par enfant sera attribuée aux familles la demandant en mairie de Meaulne avec les documents demandés (facture acquittée, justificatif de domicile, justificatif d'identité et RIB).

- **Financement des travaux de voirie COMCOM :**

Monsieur le Maire indique aux élus que l'enveloppe du Conseil départemental pour les aides concernant la voirie pour la COMCOM du Pays de Tronçais, initialement de 30%, va passer à 10% en 2026. Le Conseil communautaire propose à chaque commune membre deux options :

- Diminuer l'enveloppe des travaux
- Augmenter l'attribution de compensation

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de garder l'attribution de compensation en l'état et de réduire l'enveloppe des travaux en 2026.

Départ de Monsieur CASAUX (20h37).
Départ de Monsieur MERCIER (20h52).

- **Réalisation d'audits de la chaufferie communale : demande de subvention :**

Sur les conseils du SDE03, Monsieur le Maire a sollicité deux entreprises spécialisées pour faire un audit sur la chaufferie et un audit sur le réseau qui présente une déperdition de chaleur. L'ADEME propose une subvention au titre de « Fonds de chaleur ». Le Conseil municipal, à l'unanimité, sollicite la subvention auprès de l'ADEME.

- **Annule et remplace la délibération 2025-05-03 création d'un contrat à durée déterminée au 1^{er} juillet 2025 : début du contrat au 1^{er} septembre 2025 :**

Suite à un accroissement d'activité dans le cadre des activités du Réseau Francophone Villes Amies des Aînés et de l'atelier intergénérationnel, les élus avaient décidé de recruter un agent contractuel pour y faire face à compter du 1^{er} juillet 2025. Après concertation avec la personne embauchée, il était préférable de commencer la mission au 1^{er} septembre 2025. Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le début du contrat au 1^{er} septembre 2025 au lieu du 1^{er} juillet 2025.

- **Annulation délibération 2025-05-09 projet Evoléa installation de 8 logements : participation de la commune :**

Suite au courrier du 19 août 2025 de l'avocat des conjoints VIGAND et FREREJEAN, propriétaires d'une maison secondaire à proximité du terrain destiné au projet des logements seniors, présentant un recours gracieux afin de faire annuler la délibération 2025-05-09 et donc le projet lui-même ; et afin de ne pas retarder le projet par des années de procédure judiciaire ; le Conseil municipal décide d'annuler la délibération 2025-05-09 du 24 juin 2025.

- **Projet Evoléa, création de 8 logements en habitat inclusif :**

Suite à l'annulation de la délibération du projet initial sur l'aire de repos du Cheval Blanc et après concertation avec Evoléa, Monsieur le Maire indique que les parcelles AL90/91 et 97 route de Paris, appartenant à la commune, correspondent aux exigences du projet. Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à négocier avec Evoléa la cession de ces parcelles. La participation de la commune à hauteur de 20 000€ par logement, comme prévu pour le projet initial, reste nécessaire pour ce projet. Le Conseil municipal, approuve à l'unanimité d'accorder cette participation.

- **Demande de subvention de l'Association Sportive de l'UNSS du collège Alain Fournier de Vallon en Sully :**

Après présentation du bilan financier et des activités et sorties de l'Association Sportive par Monsieur le Maire, les élus, à l'unanimité, décident d'accorder une subvention de 100€ à l'AS.

- **Rapport d'activité 2024 de la Communauté de communes du Pays de Tronçais :**

Après présentation par Monsieur le Maire du rapport d'activité 2024, le Conseil municipal prend acte de ce rapport.

- **SEA : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau et de l'assainissement :**

Après présentation du RQS 2024 par Monsieur le Maire et Monsieur JOMIER, le Conseil prend acte de ce rapport.

- **Opération déplacement à vélo : une demande de subvention :**

Un dossier a été déposé pour un vélo et validé, comme le prévoit le règlement de l'opération « déplacement à vélo ». Le Conseil municipal, à l'unanimité, accorde une subvention de 200€ pour l'achat d'un vélo électrique.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur JOMIER indique que pour leur intervention pour le retrait des embâcles, le Conseil départemental aurait besoin de réduire le niveau d'eau de l'Aumance et propose de voir avec l'association de pêche pour ouvrir les vannes.
- Monsieur le Maire annonce aux élus que le bâtiment du bar tabac le Cheval Blanc va bénéficier de l'isolation à 1€ par projection de laine de roche sur tout l'étage. Les travaux sont prévus fin octobre.
- Monsieur le Maire fait lecture du courrier de remerciements de la famille JAILLET.
- Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu par le Député de l'Allier Jorys BOVET présentant ses condoléances pour le décès de Madame DUBREUIL.
- Monsieur le Maire rappelle aux élus la proposition de formation via leur compte formation abordée en question diverses lors du précédent conseil.
- Monsieur le Maire indique aux élus que le montant des travaux pour le renforcement et l'enfouissement de la basse tension aux Brosses (montant des travaux 170 840€HT / part communale 32 767€HT) peut être étalé sur 5, 10 ou 15 ans.
- Monsieur le Maire fait lecture du courrier du Président de l'USMB concernant la réalisation de petits travaux au stade municipal.
- Monsieur le Maire présente l'action sécurité routière seniors mise en place par le Conseil Départemental de l'Allier. Le but est de revoir les notions essentielles, d'alerter sur les effets néfastes des médicaments, le rappel de panneaux... Monsieur le Maire propose de voir avec les communes d'Urçay, de L'Etelon et de Le Brethon afin d'organiser une séance commune, ces animations étant organisées à partir de 15 personnes.
- Monsieur le Maire fait lecture du courrier du SIESS. Il est nécessaire de prendre une délibération au prochain conseil municipal concernant l'avenir du SIESS.
- Monsieur JOMIER présente la synthèse de l'analyse du contrôle des vitesses sur la RD28 à hauteur des Arpents installé pendant la période du 10/09/2025 au 16/09/2025. La vitesse moyenne qui ressort de cette analyse est de 81km/h, pour une vitesse autorisée à 70km/h.
- Monsieur SOUDRY indique avoir assisté à la réunion organisée à Vitray concernant les dégâts de gibier subis par les agriculteurs.
- Monsieur le Maire rappelle que l'aide aux devoirs commence après les vacances scolaires de la Toussaint.

Prochain Conseil municipal le mardi 18 novembre 2025 à 19h30 à la Mairie de Meaulne.

Levée de séance 23h00.

Le Maire,



Pierre-Marie DELANOY

Le secrétaire,



Jacques BARDIOT



LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE MEAULNE-VITRAY - Le 18 novembre 2025

Présents : Jacques BARDIOT, Arthur CAS AUX, Paula CHAUSSENOT, Pierre-Marie DELANOY, Jérôme JOMIER, Karine KREMER, Anthony MERCIER, Jérôme MERLIN, Elisabeth PLESSE, Alexandre SOUDRY, Brigitte TOURET, Françoise TULARS.

Absents excusés : David GUILLAUME, Carine LAPLAINE.

DÉLIBÉRATIONS	DÉCISIONS
Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 octobre 2025	Approuvé à l'unanimité
Annulation du projet d'un tiers-lieu au 3 rue du Docteur Conquet	Approuvé à l'unanimité
Proposition d'achat d'une impasse communale au lieudit Les Places de la SAS PIM PARTICIPATIONS	Approuvé à l'unanimité
SIESS : interrogation sur le maintien de l'adhésion au syndicat	Approuvé à l'unanimité
Nomination d'un référent ERRE	Approuvé à l'unanimité
Travaux de renforcement et d'enfouissement de la ligne basse tension au poste au lieudit Les Brosses : étalement du montant des travaux	Approuvé à l'unanimité
Nouvelle convention avec le SICTOM	Approuvé à l'unanimité

